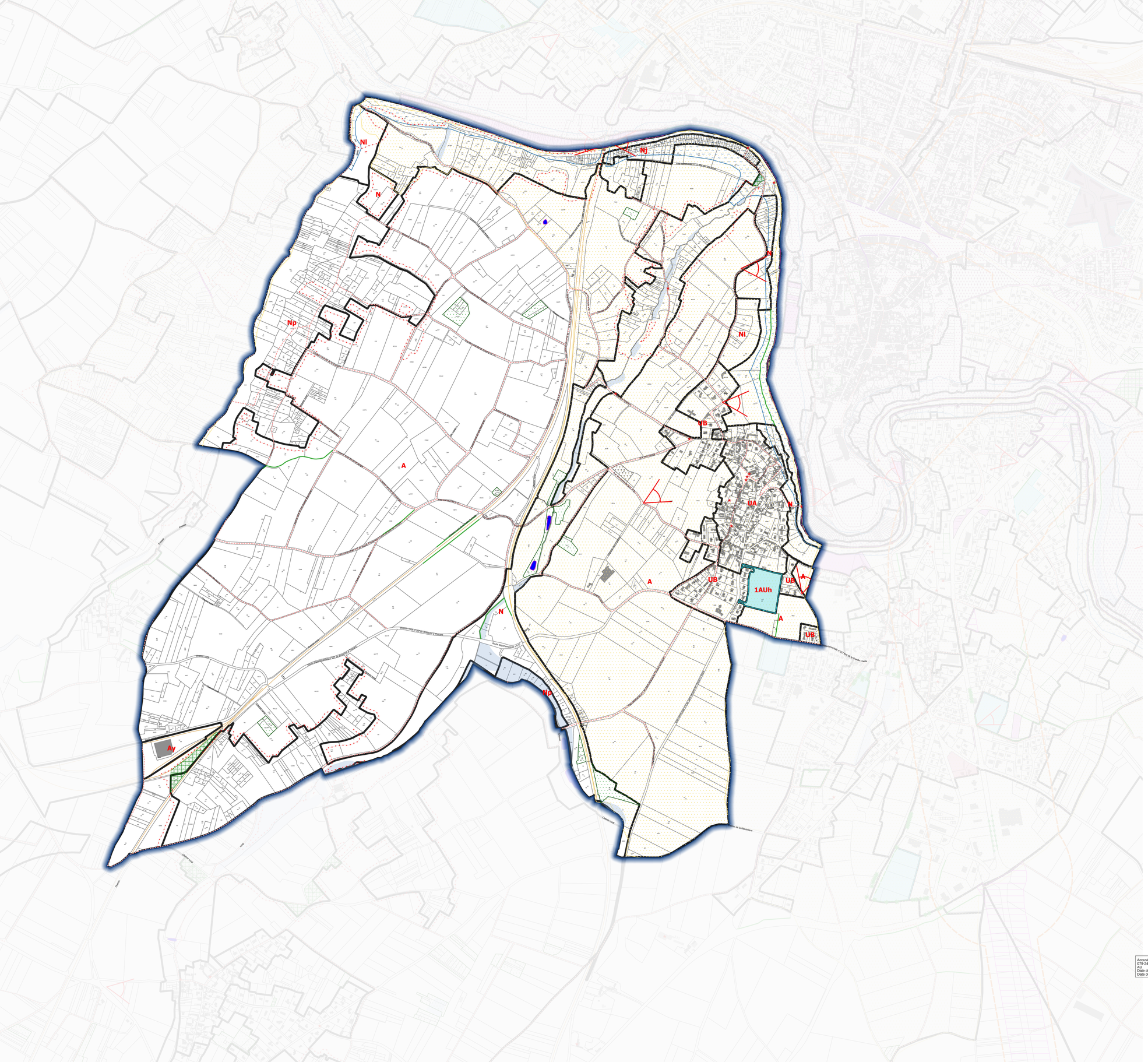

Légende

- Limite de zonage
- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Mare ou étang protégé(e) (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Transition paysagère à créer
- Parc/Jardin/ Boisement /Terrain cultivé protégé (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bande d'inconstructibilité de 75m, loi Barnier (L.111-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à respecter (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de centralité
- Bois/Parc/jardin/terrain cultivé protégé (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul : risque incendie
- Zone non aedificandi
- PPRI du Thouet et Atlas des zones inondables
- Site Patrimonial Remarquable
- Périmètre de projet urbain partenarial
- Périmètre affecté par le bruit de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Zones d'étude archéologique
- Marge de recul minimale de 10 m à respecter en zones "U" et "AU"
- Linéaire commercial à préserver (L.151-16 du code de l'urbanisme)
- Chemins à conserver
- Mur protégé (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Cône de vue à préserver
- Plantation à réaliser
- Haies à préserver (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Alignements d'arbres à préserver (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Arbre isolé protégé (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Patrimoine protégé (L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20200204-AT013Saccques-AU
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

Carte n°62

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes du Thouarsais

3.2

Règlement
Document graphique
PLUi approuvé le 04/02/2020

Echelle : 1:5000

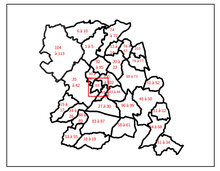

Commune de Saint-Jacques-de-Thouars

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
03/02/15	04/06/19	VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/02/2020
Par délégation le vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme P. Pineau		

Maison de l'urbanisme
Communauté de Communes du Thouarsais

0 250 500 m

Source : DGFIP- Cadastre 2018

Février 2020